****

**EST-DU-QUÉBEC**

**VOLLEYBALL**

**Règlements spécifiques**

**de la ligue**

**2018-2019**

Dernière modification : 26-09-2018

**VOLLEYBALL – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE LIGUE**

Article 1 – Nom de la ligue 3

Article 2 – Structure de la ligue 3

Article 3 – Composition des équipes 3

Article 4 – Calendrier des tournois 3

Article 5 – Identification des catégories 3

Article 6 – Coût d’inscription 4

Article 7 – Type de tournoi 4

Article 8 – Catégories et **divisions**  4

Article 9 – Installations 5

Article 10 – Type de rencontre 5

Article 11 – Classement et système de pointage 5

Article 12 – Ballon utilisé 5

Article 13 – Réglementation 5

Article 14 – Tempête 5

Article 15 – Équipes hors-concours invitées 5

Article 16 – Entité école 6

Article 17 – Date et lieux des tournois 6

Article 18 – Responsable de la ligue 6

Article 19 – Délai 6

Article 20 – Récompenses 6

Article 21 – Cas d’égalité 6

Article 22 – Participation 7

Annexe I – Système de points 8

Annexe II – Volleyball Canada ou Volleyball Québec 9

Annexe III – Règle de jeu équitable 9

Annexe IV – Règlement 4 contre 4 10

Annexe V – Division des poules 1er tournoi 11

**ARTICLE 1 – NOM DE LA LIGUE**

1.1 Ligue de volleyball scolaire de l’Est-du-Québec

**ARTICLE 2 – STRUCTURE DE LA LIGUE**

2.1 Toutes les équipes qui sont situées sur le territoire du RSEQ Est du-Québec

**ARTICLE 3 – COMPOSITION DES ÉQUIPES**

3.1 Joueurs : 7 minimum cadet et juvénile, aptes à jouer

 8\* minimum benjamin, aptes à jouer

 14 maximum

 Un minimum de sept (7) joueurs en uniforme (cadet et juvénile) et huit (8) benjamins, aptes à jouer est requis pour débuter tous les matchs du tournoi sans quoi l’équipe perd ses matchs par défaut. Si suite à une blessure ou raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur à sept (7), en cadet et juvénile, l’équipe pourra poursuivre la compétition à l’exception de la catégorie benjamine (règle de jeu équitable). Advenant le cas où une équipe benjamine ne respecterait pas la règle de jeu équitable (voir annexe III pour la sanction).

 Entraîneurs : maximum de trois (3) par équipe (dont au moins un certifié ou en voie de l’être niveau I, en D**2**)

 Accompagnateurs : maximum de deux (2) par équipe

ARTICLE 4 – CALENDRIER DES TOURNOIS

4.1 Un total de quatre (4) tournois constitue le calendrier :

 Tournoi de classement par catégorie

 La ligue débutera ses activités par un tournoi ~~de classement~~ **présaison** sur deux jours. Ce tournoi est obligatoire pour les équipes voulant jouer durant la saison **et se présenter au Championnat régional scolaire (exception pour les équipes des Îles-de-la-Madeleine).** Les équipes seront semées selon le classement de l’année précédente en tenant compte de positions respectives. Lors du tournoi de classement, il y aura une réunion obligatoire des entraîneurs.

**4.2 Suite au présaison, les équipes devront choisir si elles évoluent en D2, D3 ou D3b (si**

 **applicable selon le nombre d’équipes). Les classes D3 et D3b seront ouvertes lorsqu’il y aura au**

 **moins quatre équipes inscrites dans la classe supérieure (D2 vers D3 et D3 vers D4 et vers D4b).**

**4.3 Si une catégorie compte sept (*7*) équipes ou moins, il n’y aura qu’une seule classe, soit la division**

 **D2.**

4.4 Une amende de 50$ (payable à l’association avant le prochain tournoi) sera appliquée à une équipe qui quitte le présaison avant d’avoir fini de jouer toutes ses parties.

**4.5 Il n’y aura pas de partie perdue par forfait durant le présaison pour une équipe qui n’aura pas le minimum de joueur requis. Le présaison a pour but d’évaluer les équipes.**

 ~~Nombres de poules~~

 ~~Il y aura un nombre d’équipes équivalent dans chaque poule. Nous essaierons de faire des poules de cinq le plus possible.~~

 Les tournois réguliers de la ligue se joueront sur une journée ~~sauf pour ceux de Gaspé et de Matane/Ste-Anne-des-Monts (raison de disponibilité d’école).~~

 Advenant le cas où il y aurait 41 équipes et plus lors d’un tournoi et que l’organisation dispose que de 8 plateaux et moins, ce tournoi se jouera sur deux jours.

**ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES**

5.1 Selon les catégories en vigueur au RSEQ provincial (avec dérogation accepté en septembre).

 ~~En benjamin garçon, un maximum de deux (2) écoles primaires pourront être regroupées avec une école secondaire et non par catégorie/sexe (~~**~~Ce regroupement n’est pas accepté au championnat provincial scolaire donc également au championnat régional scolaire~~**~~).~~

**ARTICLE 6 – COÛT D’INSCRIPTION**

6.1 Les frais d'inscription seront déterminés selon les frais d’opération de la ligue.

ARTICLE 7 – TYPE DE TOURNOI

7.1 Tournois réguliers :

 **Les équipes joueront un nombre égal de partie entre elles réparti sur les trois tournois de la saison**

 **dans leur division (D2, D3 et/ou D3b).**

~~Se référer à l’annexe 5 pour voir l’organisation des poules pour le premier tournoi de l’année 2017-2018~~

~~Le principe de motion-démotion sera appliqué suite au premier tournoi régulier de la ligue. Cependant, ce sera les deux premières et les deux dernières positions de chacune des poules qui seront touchées.~~

~~7.1.1 Si nous avons une poule à quatre (4) équipes, il y aura rotation et la présentation d’un quatrième match est défini de la façon suivante :~~

 ~~La 1~~~~ère~~ ~~et la 4~~~~e~~ ~~position du rotation jouent un contre l’autre et la 2~~~~e~~ ~~position jouera contre la 3~~~~e~~ ~~position Ces parties seront cumulatives aux préliminaires.~~

~~7.1.2 Poule de six (6) équipes~~

 ~~Dans la poule de six (6) équipes, chacune doit jouer quatre (4) matchs tout comme les autres poules de la~~  ~~ligue.~~

~~Nous devons donc éliminer trois (3) matchs, c’est-à-dire que les matchs 1-4, 2-5 et 3-6. Dans la formation des poules pour les différentes rencontres, nous tiendrons compte naturellement que ce ne soit pas toujours les mêmes équipes qui soient touchées par ce règlement.~~

**ARTICLE 8 – CATÉGORIES ET POULES**

8.1 Les catégories acceptées dans cette ligue sont : benjamin, cadet et juvénile selon les inscriptions.

8.2 Formation de l’horaire pour le tournoi de classement

Le tournoi ayant lieu sur deux jours, nous allons tenter de faire jouer le plus possible toutes les équipes une contre l’autre.

8.3 Formations des **divisions** ~~poules~~ pour le premier tournoi :

**Selon le choix de la catégorie par les délégués.**

~~Suite au tournoi pré-saison, les équipes seront divisées en poule de cinq équipes (dans la mesure du possible selon les résultats et la catégorie).~~

8.4 Division de la ligue

**Selon le choix des délégués ; D2, D3 et/ou D3b.**

~~Tel que stipulé à l’article 7.1 Tournois réguliers : À l’intérieur de chacune des sections, nous garderons la même procédure que l’année précédente, c’est-à-dire : après chaque rencontre, les deux dernières équipes de la poule A ira dans le poule B et les deux premières équipes de la poule B ira dans le A. C’est la même procédure pour les autres poules.~~

**ARTICLE 9 – INSTALLATIONS**

9.1 Idéalement un plateau par ~~poule de~~ cinq équipes. ~~Advenant le cas où nous aurions des poules 4 ou de 6, il faudra valider avec les c.o. la possibilité de faire joueur deux poules sur un seul plateau et/ou d’ajouter des matchs sur les autres plateaux.~~

**ARTICLE 10 – TYPE DE RENCONTRE**

10.1 Deux sets de vingt-cinq (25) points (pointage continu) contre chaque équipe de la poule. Il devra y avoir un minimum de deux (2) points d’écart entre les deux (2) équipes pour qu’il y ait un vainqueur.

**ARTICLE 11 – CLASSEMENT ET SYSTÈME DE POINTAGE**

11.1 Le système de pointage ~~en vigueur sera celui en annexe~~ **~~I~~ sera un point par set gagné.**

**11.2 Si l'égalité persiste entre deux (2) ou plusieurs équipes à la fin de la saison régulière :**

1. **résultat du ou des matchs entre les équipes en cause;**
2. **points pour - (moins) points contre entre les équipes concernées;**
3. **points pour divisés par les points contre entre les équipes concernées (le quotient le plus élevé détermine la meilleure équipe).**
4. **points pour - (moins) points contre entre toutes les équipes.**
5. **points pour divisés par les points contre entre toutes les équipes.**

**ARTICLE 12 – BALLON UTILISÉ**

12.1 Le ballon suggéré est le Baden SE-15-0 blanc ou multicolore.

12.2 Le meilleur ballon des deux équipes en présence peut être utilisé.

**ARTICLE 13 – RÉGLEMENTATION**

13.1 Les règlements de la Fédération de Volleyball du Québec seront utilisés. Voir ajout annexe 2.

13.2 Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

ARTICLE 14 – TEMPÊTE

14.1 Le tournoi est remis au lendemain si possible.

**ARTICLE 15 – ÉQUIPE HORS-CONCOURS (INVITÉES)**

15.1 Si une équipe veut participer à un tournoi de la ligue, **elle devra avoir fait le tournoi présaison. De plus, cette équipe pourra jouer seulement si elle joue le même nombre de match contre chaque équipe dans la catégorie où elle se présente et que cet ajout ne surcharge pas trop le tournoi.** Il lui en coûtera deux cent cinquante (250.00 $) dollars en frais d’inscription qui sera versé au RSEQ-Est du Québec ~~(dont 100$ sera versé au c.o.)~~. L’organisation et le réseau doivent donner leur accord pour que cette équipe participe au tournoi. Il faut évidemment que l’organisation physique puisse accueillir cette équipe.

 N.B. Cette équipe ne participera pas au classement final du tournoi ; cependant, les points pour et les points contre accumulés lors des parties jouées avec cette équipe seront maintenus.

**ARTICLE 16 – ENTITÉ-ÉCOLE**

16.1 La formation des équipes doit respecter l’entité école~~.~~

**ARTICLE 17 – DATES ET LIEUX DES TOURNOIS**

17.1 Le calendrier est construit par tous les délégués présents lors de la rencontre du mois de mai. (En annexe et adopté au c.a. de septembre).

**ARTICLE 18 – RESPONSABLE DE LIGUE**

18.1 M. Jonathan Lord

**ARTICLE 19 – DÉLAI**

19.1 Si l’équipe ne se présente pas à l’heure prévue, celle-ci perd le premier set 25-0. Mais si elle se présente dans le délai des dix (10) premières minutes, elle pourra jouer le deuxième set.

ARTICLE 20 – RÉCOMPENSES

20.1 Une bannière permanente pour la meilleure équipe dans chacune des catégories/sexes par division des équipes participant à la ligue régie par le RSEQ-Est du Québec.

 20.2 Une bannière d’éthique sportive sera remise à l’entité-école (une par catégorie et par division =benjamin, cadet et juvénile) qui aura démontré la meilleure éthique sportive durant la saison et le championnat régional scolaire. Elle sera remise lors du Championnat régional scolaire.

**ARTICLE 21 – CAS D’ÉGALITÉ**

21.1 En cas d’égalité au classement, le bris se fait dans l’ordre des critères suivants, et ce, jusqu’à ce que l’égalité soit complètement brisée, cependant l’avantage d’un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent :

1. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
2. Meilleur quotient des points pour et des points contre des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
3. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus de toutes les rencontres de la rotation (lorsque rencontres 2 de 3 sets ou comparaison intersection).
4. Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.

21.2 Lors du calcul du quotient « point pour, point contre », une partie gagnée ou perdue par forfait n’est pas considérée dans le calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l’autre équipe à égalité, la partie jouée contre l’équipe impliquée dans le forfait n’est pas considérée.

**ARTICLE 22 – PARTICIPATION**

22.1 Chaque équipe faisant partie de la ligue se doit de participer à toutes les activités de ladite ligue, c’est-à-dire au tournoi ~~de classement~~ **présaison**, ainsi qu’au trois (3) autres tournois du réseau.

 Une école inscrite et qui ne se présente pas à un tournoi sans raisons majeures se verra imposer une amende de 500 $ par équipe payable au RSEQ Est-du-Québec qui en versera la moitié en dédommagement à l’organisateur. Le comité exécutif tranchera sur la recevabilité des raisons majeures évoquées.

**ANNEXE 1 : SYSTÈME DE POINTS**

**NON-APPLICABLE EN 2018-2019**

Suite à un tournoi régulier, l’attribution des points se fera en 4 étapes. La première étape est de faire un classement par poule afin de déterminer les positions 1 à 5 (poule à 5) dans chaque poule. Cette étape nous permettra aussi de faire le motion-démotion pour la formation des poules du prochain tournoi.



Comme il arrive que des équipes de différentes catégories s’affrontent dans une poule, la deuxième étape consiste alors à faire un classement par catégorie et classe à partir de la poule A vers les autres.



La troisième étape consiste à répartir les points attribués selon le nombre d’équipe par catégorie et classe (si 7 équipe, de 7 à 1 pts, si 5 équipe, de 5 à 1 pts et ainsi de suite).



Finalement, la quatrième étape sera de cumuler les points des équipes lors des tournois 2 et 3 afin de mettre le classement à jour, et ce, par catégorie et classe.

**ANNEXE II : VOLLEYBALL CANADA ou VOLLEYBALL QUÉBEC**

**VOLLEYBALL QUÉBEC : Utilisation de la touche en réception de service et en défense**

**En réception de service, un joueur a le droit d'intercepter le ballon à deux (2) mains ouvertes (en touche) au-dessus de la tête dans les catégories féminine et masculine 14 ans et moins comme dans les autres catégories plus élevées.**

**ANNEXE III : RÈGLE DU JEU ÉQUITABLE**

Pour la catégorie benjamine, lors d'un match, si les deux équipes ont 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement aux deux équipes, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront débuter la deuxième manche (exemple : une équipe de 10 joueurs devra avoir 4 nouveaux joueurs partants à la deuxième manche, tandis qu’une équipe à 12 devra en avoir 6).

Par contre, si une des 2 équipes a moins de 10 athlètes (8 ou 9), les deux équipes pourront faire débuter le même nombre d'athlètes lors de la 2 e manche. Donc, si l’équipe « X » a 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas débuté la première manche devront débuter la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire débuter la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, même si elle a 10 ou 12 athlètes.

Dans les 2 situations, aucun changement ne sera toléré, et ce, pour aucun joueur avant 12 points mis à part pour les causes de blessure. Les joueurs sortis pour cause de blessure ne peuvent revenir au jeu durant la même manche.

Le non-respect de la règle de jeu équitable est considéré comme un remplacement illégal.

Lorsqu’une équipe a effectué un remplacement illégal et que le jeu a repris, la procédure suivante est à suivre dans l’ordre :

1. L’équipe est pénalisée. L’adversaire gagne un point et le service;
2. Le remplacement est corrigé;
3. Les points marqués par l’équipe fautive depuis la faute sont annulés. Les points de l’équipe adverse sont maintenus.

**ANNEXE IV : RÈGLEMENT 4 CONTRE 4**

(Si appliqué au championnat provincial scolaire)

Règlements du jeu 4 contre 4

Les règles du jeu en 6 contre 6 s'appliquent au jeu 4 contre 4, sauf pour les points mentionnés ci-dessous :

Dimension du terrain

Le terrain aura une dimension de 7 m par 16 m. Une ligne délimitant la zone arrière et avant dans chaque camp sera placé à 3 m de distance à partir du centre du terrain.

Participants

Composition des équipes : le nombre minimum de joueurs dans l’équipe est de cinq et le maximum, six. Sur le terrain le maximum est de quatre joueurs.

Responsable des équipes : un capitaine d'équipe sera désigné et il pourra être appuyé de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

Positions des joueurs et numérotation

* La position 1 sera celle du joueur arrière.
* La position 2 sera celle du joueur avant droit.
* La position 3 sera celle du joueur avant centre.
* La position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Positions relatives des joueurs entre eux au moment de la frappe du ballon au service

Les joueurs avant de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2-3-4 de droite à gauche du terrain.

Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des trois joueurs avant.

Remplacements des joueurs

Le nombre de remplacements permis par manche est de quatre. Ces remplacements sont libres sauf dans les cas suivants :

* Un joueur qui se fait remplacer ne pourra revenir sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
* Un joueur qui était à la position 1 ne pourra pas remplacer le joueur de la position 2.

Service

Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui ira sur la ligne arrière (à la position 1) et qui y restera tant qu'il ne sera pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

Rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, etc.).

Services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2). Cette règle vise à éviter qu'un joueur serve deux fois de suite.

Ne pas oublier la règlementation déjà existante en ce qui concerne le nombre maximal de points consécutifs auquel un serveur a droit.

Libéro

Aucun libéro n’est permis.

Jeu des joueurs

Joueur avant : le jeu des joueurs avant est traditionnel et n’est pas limitatif.

Joueur arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaques à la ligne des 3 m) et, il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

Hauteur du filet

Le filet en masculin sera fixé à une hauteur de 2 m 24 pour 14 ans et 2m10 en 13

Le filet en féminin sera fixé à une hauteur de et de 2, 15 pour 14 ans. 2m10 pour 13 ans.

Le ballon

Les ballons utilisés seront le ballon Mikasa MVA200.

**ANNEXE V : DIVISION DES POULES**

**PREMIER TOURNOI DE SAISON RÉGULIÈRE**

**NON-APPLICABLE EN 2018-2019**

Considérant l’article 7 et le désir d’avoir des poules à 5 équipes et que nous avons 41 équipes inscrites cette saison (peut-être 42 avec le benjamin masculin d’Amqui);

Considérant notre volonté d’avoir les 5 premières positions de chaque catégorie et classe suite à la classification du 18 et 19 novembre 2017 dans une même poule;

Considérant, avec l’expérience acquisse au niveau du calibre de nos équipes depuis des années, qui démontre que nos équipes classées 1 à 5 à la classification d’une catégorie inférieure sont souvent meilleures que les 2-3 dernières positions de la classification de la classe supérieure;

Nous allons créer 8 poules en vue de la saison 2017-2018, dont 1 ou 2 poules à 6 équipes selon la présence ou non des benjamins gars. Nous déterminons d’avance la formation de ses poules pour le premier tournoi de la saison régulière en fonction des résultats de la classification. *Il y aura aussi une poule à 3 équipes pour les juvéniles gars.*



OPTION 1 ou 2 BENJAMIN GARS D’AMQUI : Selon la performance de l’équipe masculine lors de la classification, cette dernière sera placée comme sixième équipe de la poule E ou de la poule G.